**Fonds de partenariat pour l'élevage en Haïti**

**Enoncé du Programme Annuel (EPA - APS)**

**Feed the Future Programme d'Appui à la Rentabilisation de l'Élevage (PARE)**

1. **INTRODUCTION**

|  |  |
| --- | --- |
| **Numéro APS** : | APS-PARE-2023-001 |
| **Date d'émission** : | 15 décembre 2023 |
| **Date limite de soumission** : | Les notes conceptuelles seront acceptées sur une base continue jusqu'au 14 décembre 2024, à 23h59 EST. |
|  |  |
| **Mécanisme(s) d'attribution prévu(s) :** | Les candidats retenus se verront attribuer des subventions d'un montant fixe ou en nature, qui leur permettront de co-investir dans l'amélioration et l'innovation des entreprises par le biais d'une assistance technique, d'un renforcement des capacités, de services de développement des entreprises, d'événements, de liens avec le marché, d'équipements, de fournitures, etc. |
| **L'éligibilité** : | Entreprises, organisations et entités haïtiennes enregistrées qui sont activement impliquées dans les marchés de l’élevage, en particulier les bovins laitiers, les bovins de boucherie, les chèvres, les moutons et la volaille. Voir la partie C pour plus de détails. |

**Contexte :** LeProgramme d'Appui à la Rentabilisation de l'Élevage (PARE) est une activité de 5 ans mise en œuvre par Land O'Lakes Venture 37 (Venture37), avec Heifer International et Papyrus S.A., et financée par l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) à travers l’initiative Feed the Future. PARE augmentera la résilience des ménages et des communautés dans les zones de résilience du nord et du sud d'Haïti en améliorant le système de marché de l’élevage. PARE améliorera la productivité et la compétitivité des sous-secteurs du bétail (lait et bœuf), de la volaille (œufs et viande) et des petits ruminants (chèvres et moutons), ce qui augmentera la résilience des ménages, des communautés et des systèmes d'élevage face aux différents chocs, tels que le changement climatique et les événements météorologiques extrêmes, l'insécurité et l'émergence potentielle de maladies animales, ainsi que la faiblesse de la gouvernance et des systèmes. Cet objectif est soutenu par trois objectifs principaux et interdépendants :

1. Améliorer la productivité du secteur de l'élevage dans quatre départements (voir ci-dessous)

2. Accroître l'accessibilité des intrants et des services dans le système de marché de l’élevage

3. Améliorer la commercialisation et l'engagement du secteur privé dans le secteur

PARE recherche des partenariats avec des acteurs du marché établis et émergents afin de renforcer leurs capacités à innover et à capitaliser sur les opportunités actuelles et émergentes dans le secteur de l'élevage, en particulier les entreprises dirigées par des femmes et des jeunes. PARE utilise une approche inclusive de développement des systèmes de marché (Market System Development - MSD) qui adopte une perspective à long terme pour ultimement renforcer le système de marché de l’élevage en promouvant des modèles reproductibles et évolutifs qui entraîneront une croissance des ventes de diverses micro, petites et moyennes entreprises (MPME) et un renforcement de la connectivité et de la coopération. Finalement, ces partenariats aideront les éleveurs et les MPME du secteur de l'élevage à renforcer leurs capacités de résilience pour répondre et se remettre des chocs et des stress attendus. Pour plus d'informations sur la définition de l'approche MSD, veuillez-vous référer à la pièce jointe B.

**Objectif :** L'objectif de cet Enoncé du Programme Annuel (EPA) est d'inviter les parties prenantes du secteur de l'élevage - lait, bœuf, chèvre, mouton et volaille - à développer et à soumettre des idées de partenariat en vue d'un financement par le biais d’un mécanisme de sollicitation ouvert et concurrentiel. La note conceptuelle doit proposer des innovations, des investissements stratégiques et/ou des modèles d'entreprise pour le marché de l'élevage qui atteindront les petits producteurs, en particulier les femmes et les jeunes.

Cette annonce : (A) Présente l’EPA et le Programme PARE ; (B) décrit les types d'activités liées au marché de l’élevage pour lesquelles des notes conceptuelles seront examinées et le financement disponible pour chaque note conceptuelle ; (C) explique les critères d'évaluation des notes conceptuelles ; et (D) décrit le processus et les exigences pour la soumission des notes conceptuelles.

L'EPA offre aux candidats potentiels une opportunité équitable de soumettre des notes conceptuelles à PARE. Le processus d'examen des notes conceptuelles est décrit dans la partie C.

**PARE se réserve le droit d'attribuer une seule subvention, plusieurs subventions, de financer des parties d'une note conceptuelle ou de ne pas attribuer de subventions. L'émission de cet EPA ne constitue pas un engagement d'attribution de la part de PARE et n'engage pas non plus PARE à payer les coûts encourus dans la préparation et la soumission d'une note de concept**. Tous les coûts encourus dans la préparation d'une note de concept sont de la seule responsabilité du demandeur.

1. **CHAMP D'APPLICATION DES ACTIVITES A FINANCER**

Les subventions de co-investissement seront utilisées pour investir dans les acteurs du marché de l’élevage, en particulier le secteur privé, dans des activités ciblées qui bénéficieront directement ou indirectement aux petits exploitants agricoles, aux femmes et aux jeunes. A travers cet EPA, PARE facilitera la cocréation de partenariats avec et entre les acteurs du marché agricole - petits exploitants, groupes d'agriculteurs, fournisseurs d'intrants, vendeurs de matériel, acheteurs, grossistes, détaillants, institutions financières, prestataires de services et autres - afin d'améliorer la résilience du système de marché de l’élevage en Haïti, en aidant les petits exploitants, les petits éleveurs, les jeunes et les femmes à échapper à la pauvreté et à la vulnérabilité chronique.

1. **Localisation des sites**

Les concepts proposés doivent bénéficier aux acteurs de l'élevage dans les zones de résilience Nord et Sud, spécifiquement dans les communes suivantes :

* **Nord-Est** : Mont Organisé, Carice, Vallière, Capotille, Terrier Rouge, Perches, Fort-liberté, Ferrier, Sainte Suzanne, Caracol, Trou du Nord, Ouanaminthe.
* **Nord** : Ranquitte, la Victoire, Pignon, Saint Raphaël, Plaine du Nord, Limonade, Acul du Nord, Quartier Morin
* **Plateau central** : Hinche, Cerca-la-Source, Cerca-Carvajal
* **Sud** : Chardonnières, Port-à-Piment, Roches-à-Bateau, Arniquet, Port-Salut, Saint-Jean du Sud, Chantal, Torbeck/Ducis, Camp-Perrin, Les Coteaux, Les Cayes.

1. **Activités principales**

Le Fonds de stimulation du Marché (FSM) de PARE sera utilisé pour réduire les risques pour les investissements du secteur privé et pour répondre aux contraintes actuelles dans les secteurs du bétail et de la volaille, et qui bénéficieront directement ou indirectement aux petits exploitants agricoles, aux femmes et aux jeunes. Les activités ont été séparées pour refléter le fait que les petits exploitants agricoles gèrent principalement du bétail tel que des vaches, des chèvres et des moutons, tandis que la volaille commerciale comprend des petites et moyennes entreprises. Cependant, la catégorie volaille comprend également l’élevage de volailles à petite échelle, géré par les ménages ruraux et en particulier les fournisseurs de services qui peuvent soutenir l'augmentation de la production, l'amélioration de la santé animale, etc. Les demandes concernant les deux activités seront examinées avec la même attention et devront mettre l'accent sur les points suivants :

**Activité 1. Production et commercialisation du bétail.** Les parties prenantes intéressées doivent aborder les points suivants :

* Expansion de la vulgarisation des agents communautaires de santé animale pour améliorer les connaissances des producteurs sur les pratiques de gestion du bétail (vaches, chèvres et moutons).
* Expansion de la production et du stockage de fourrage et d'ensilage/foin pour l'alimentation tout au long de l'année.
* Mise en place ou expansion de services d'élevage axés sur le marché.
* Élargissement de l'accès des animaux à l'eau
* Introduire ou développer des solutions innovantes pour réduire les vols d'animaux.
* Introduire des moyens innovants pour protéger le bétail et réduire les risques liés aux catastrophes naturelles.
* Élargir l'accès aux produits de santé animale (par exemple, les vaccins) dans les zones rurales reculées.
* Faciliter l'importation groupée d'aliments pour animaux, de compléments alimentaires et de produits de santé animale.
* Expansion et formation des agro-vétérinaires.
* Développer le réseau de négociants en produits agricoles afin d'étendre la portée de l'action dans les zones rurales
* Amélioration de la collecte et de la transformation du lait pour des marchés identifiés (marchés à haute, moyenne et faible valeur).
* Engraissement de bovins en collaboration avec les abattoirs et les bouchers pour les marchés à forte valeur ajoutée.
* Etoffer les instruments financiers destinés aux éleveurs de bétail et aux MPME, par exemple les prêts, le crédit-bail, le financement d'entrepôts.
* Soutenir la préparation des investisseurs à des prises de participation ciblées sur les entreprises d'élevage.
* Développer les capacités commerciales et la commercialisation des produits laitiers et connexes.
* Développer les compétences et améliorer l'hygiène des abattoirs privés, par exemple en matière de sécurité alimentaire/HACCP, d'installation/exploitation d'usines, de processus commerciaux et d'entretien des équipements.
* Amélioration de la chaîne d'approvisionnement en produits alimentaires d'origine animale - réfrigération et transport - pour les industries laitière et bovine.
* Autres solutions susceptibles d'améliorer la production et la commercialisation du bétail.

**Activité 2. Production de volailles (poulets de chair et poules pondeuses) et commercialisation**. Les parties prenantes intéressées doivent s'efforcer de créer:

* Approvisionnement et production abordables d'œufs fécondés, de poussins d'un jour et de structures pour abriter les volailles.
* Mise en place et développement d'installations de transformation des aliments pour animaux, nouvelles ou existantes, à caractère commercial ou interne à l'entreprise
* Élargissement de la distribution et de la vente de produits de santé animale destinés aux systèmes de production de volailles commerciales et de petites exploitations, afin d'augmenter les volumes et de réduire les risques individuels.
* Innovations pour l’amélioration de la vente de poulets vivants, frais ou congelés
* Accès au financement pour les producteurs de volailles
* Production d'aliments composés alternatifs et rentables pour la volaille, notamment à partir d'ingrédients disponibles localement
* Expansion des programmes d'appui aux petits producteurs pour la production semi-intensive de volailles (pondeuses et poulets de chair)
* Autres solutions susceptibles d'améliorer la production et la commercialisation des volailles

1. **Financement de co-investissement disponible par note de concept**

Lorsqu'un financement de co-investissement est requis de la part de PARE pour mener à bien le partenariat proposé, il sera fourni sous la forme d'un montant fixe ou d'une subvention en nature au demandeur.

* Chaque activité de partenariat proposée par le biais de la note conceptuelle ne devra pas nécessiter plus de 150,000 dollars de subvention de la part de PARE.
* Les activités de partenariat proposées par le biais de la note conceptuelle ne doivent pas nécessiter moins de 10,000 dollars de subvention de la part du PARE.

1. **INSTRUCTIONS AUX CANDIDATS**

L'engagement et le soutien de PARE aux acteurs du marché adhéreront aux principes de l'approche MSD, ce qui signifie principalement que les acteurs du marché, et non PARE, seront à la tête de la définition, de la planification, du financement et de la mise en œuvre des activités. En accompagnant les acteurs dans la mise en œuvre des activités proposées, PARE pourra apporter les ressources suivantes : facilitation, appui-conseil et coaching, renforcement des liens, partage des coûts d'investissement, communication et promotion. (Voir la présentation Powerpoint (diapositive 7 - 9) pour plus de détails sur les ressources que PARE pourra déployer pour soutenir les acteurs).

1. **Critères d'éligibilité et méthode d'évaluation**

**Tous les candidats doivent répondre aux critères minimaux suivants pour être pris en considération :**

1. Les notes conceptuelles dactylographiées doivent être reçues avant la date limite de soumission, avec toutes les sections complétées et ne dépassant pas 5 pages.
2. Les candidats doivent être actifs dans le secteur de l'élevage et être légalement enregistrés auprès des institutions compétentes (y compris, mais sans s'y limiter, le Ministère du Commerce et de l'Industrie - MCI, le Conseil National des Coopératives - CNC, la Direction Générale des Impôts DGI, le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe, ou le Ministère de l'Education Nationale) et soumettre une copie de leurs documents d'enregistrement à jour en annexe de la note conceptuelle. Les entreprises et organisations concernées peuvent inclure, sans s'y limiter : les fournisseurs d'intrants, les grossistes, les groupes de producteurs, les agrégateurs ou les détaillants, les transporteurs, les fournisseurs de services financiers, les vendeurs d'équipement, les fournisseurs de services de développement commercial, les institutions académiques, les organisations non gouvernementales locales (ONG), et les fournisseurs de services d'information sur l'agriculture et le climat. Les organisations non gouvernementales locales et les institutions universitaires sont encouragées à s'associer à des entreprises privées pour soumettre des notes conceptuelles.
3. Être une entité et une entreprise existant en vertu des lois du gouvernement d'Haïti et en conformité avec toutes les réglementations civiles et fiscales applicables ainsi qu'avec les exigences d'enregistrement. Les notes conceptuelles émanant de particuliers ou d'organisations étrangères qui ne sont pas enregistrées en Haïti **ne seront pas** examinées.
4. Les candidats doivent être actifs dans les communes mentionnées à la section B.1 ou proposer d'étendre leurs activités à l'une de ces communes.
5. Le partenariat proposé doit bénéficier aux petits éleveurs, en particulier aux femmes et aux jeunes.
6. Le partenariat proposé ne doit pas financer les opérations actuelles, mais étendre ou introduire un modèle d'entreprise qui soit inclusif, résilient et compétitif.
7. Le partenariat proposé ne doit pas être viable sans un co-investissement de PARE.
8. Le partenariat proposé ne doit inclure que des activités présentant des risques environnementaux faibles ou modérés.

Les candidats éligibles qui obtiennent un score minimum de 70 sur leur note conceptuelle selon les critères d'évaluation de la section C recevront la visite d'un représentant de PARE afin d'évaluer la faisabilité et l'applicabilité du partenariat avant d'être invités à une phase de co-création. Par le biais de la co-création, le partenariat sera testé et discuté avec d'autres parties prenantes et experts techniques pour s'assurer qu'il aura un large impact sur le système du marché de l’élevage en ligne avec les objectifs de PARE. Grâce à ce mécanisme, PARE co-crée et co-investit avec des entreprises partenaires stratégiques, par le biais de partenariats de subvention basés sur des étapes, afin de développer des solutions qui alignent les objectifs de base de l'entreprise avec les objectifs de développement. Ce faisant, PARE et le candidat peuvent tirer parti des relations existantes et du savoir-faire technique pour piloter ou développer ces solutions. Les activités de partenariat visent à garantir que ces solutions axées sur le marché prennent racine et puissent prospérer au sein du système de marché.

1. **Durée du programme**

Les notes conceptuelles doivent proposer des activités qui peuvent être entièrement mises en œuvre en 12 mois ou moins.

1. **Processus de candidature**

La procédure de candidature se déroulera en trois étapes :

1. **Étape I : Notes conceptuelles**

PARE examinera les notes conceptuelles soumises par les candidats en fonction des critères d'éligibilité détaillés ci-dessus. Ensuite, un comité de sélection de PARE évaluera les notes conceptuelles éligibles sur la base des critères d'évaluation fournis ci-dessous. Les candidats seront retenus si la note de concept obtient une note moyenne d'au moins 70 points sur 100 de la part du comité de sélection. PARE rendra visite aux candidats qui atteignent ce seuil pour discuter des défis du système de marché, poser les questions qui sont ressorties de l'examen de la note de concept et s'assurer que les deux parties sont alignées sur les attentes avant de les inviter à la co-création.

1. **Étape II : Co-création**

Au cours du processus de co-création, PARE travaillera avec le candidat pour aligner les objectifs de développement et les objectifs commerciaux. Les candidats devront partager des informations financières et commerciales pour préparer le document de co-création. PARE travaillera avec les candidats pour s'assurer que le partenariat proposé inclut de nouvelles solutions innovantes aux contraintes du marché ou saisit une opportunité offrant un grand potentiel d'impact, qui sont inclusives et durables plutôt que "business as usual" et renforce le système de marché existant. Lors de la co-création, PARE et le candidat définiront plus précisément l'innovation, affineront les activités ainsi que le budget et le calendrier associés afin de s'assurer que les objectifs commerciaux et de développement sont atteints. Les risques et les considérations environnementales seront également documentés et atténués.

En parallèle, le département des subventions de PARE effectuera une évaluation ainsi qu’un processus de diligence raisonnable préalable à l'octroi de la subvention afin d'évaluer le risque du candidat et de déterminer le mécanisme de subvention de co-investissement approprié. Ensemble, ces étapes permettent à PARE de confirmer la viabilité du candidat en tant que bénéficiaire d'une subvention et partenaire de co-investissement. Il est attendu des candidats qu'ils co-investissent sous la forme d'un prêt bancaire, d'une prise de participation, d'une contribution en nature (main-d'œuvre, matériel, etc.) ou en espèces, pour la mise en œuvre et l'achèvement des activités du partenariat.

1. **Étape III : Approbation de l'USAID**

Si le partenariat co-créé nécessite une subvention de co-investissement, le cahier des charges et le budget du partenariat proposé seront soumis à l'USAID pour approbation avant l'attribution de la subvention.

Les subventions accordées aux organisations américaines enregistrées en Haïti seront administrées conformément à 2 CFR 200 Subpart E, ADS 303 et aux dispositions standard de l'USAID pour les organisations non gouvernementales américaines. Pour les organisations non américaines, les dispositions standard de l'USAID pour les organisations non gouvernementales non américaines s'appliquent. Les candidats peuvent obtenir des copies des documents référencés sur les sites web suivants :

2 CFR 200: http://www.ecfr.gov/cgi-bin/text-idx?SID=0a5b7fee6378930cce72564449dd8bb7&mc=true&node=sp2.1.200.d&rgn=div6

Dispositions standard pour les bénéficiaires non gouvernementaux américains : https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1864/303maa.pdf

Dispositions standard pour les bénéficiaires non américains et non gouvernementaux : https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1868/303mab.pdf

1. **Exigences de la note conceptuelle**

La note conceptuelle doit être rédigée en français, en créole ou en anglais. Le formulaire de la note conceptuelle se trouve dans l'annexe A. La note conceptuelle de présentation ne doit pas dépasser 5 pages en utilisant le modèle fourni avec une police de taille 11. La note conceptuelle doit être dactylographiée et non manuscrite.

1. **Critères d'évaluation**

Le Comité de sélection de PARE examinera et évaluera toutes les notes conceptuelles sur une base continue en suivant les critères ci-dessous.

|  |  |
| --- | --- |
| **Critères** | **Valeur** |
| La capacité du candidat, y compris, mais sans s'y limiter, son expérience commerciale, ses capacités financières, son chiffre d'affaires et ses activités sur le marché cible. | **25** |
| La note de synthèse du demandeur comprend une stratégie de coopération avec d'autres parties prenantes. | **10** |
| Le candidat décrit clairement les contraintes et les défis systémiques du secteur de l'élevage et propose une solution qui permettra au marché de l'élevage de fonctionner de manière plus efficace, plus durable et plus bénéfique pour les populations pauvres. | **10** |
| Le modèle d'entreprise proposé est-il financièrement viable et évolutif ?   * + Viabilité financière : Capacité à générer des bénéfices suffisants et possibilité d'accéder au fonds de roulement sur le marché.   + Extensible : Une efficacité accrue équivaut à des revenus plus élevés qui permettent au demandeur de s'étendre à de nouveaux marchés et d'attirer de nouveaux clients. | **10** |
| Le nombre et la mesure dans laquelle les petits éleveurs bénéficieront du partenariat de co-investissement, en termes de participation accrue et d'accès aux services, aux intrants et aux marchés. | **20** |
| La mesure dans laquelle les femmes et les jeunes bénéficient de l'activité, en termes d'accès aux ressources et aux services, et de progrès économique. | **15** |
| Le partenariat a le potentiel d'améliorer les terres et la biodiversité dans une région, ainsi que la résilience aux chocs et stress liés au climat des populations concernées. | **10** |
| **TOTAL DES POINTS POSSIBLES** | **100** |

1. **DATE LIMITE DE SOUMISSION DES NOTES CONCEPTUELLES ET DES QUESTIONS**

Les notes conceptuelles seront acceptées au fur et à mesure tout au long de l'année jusqu'au 14 décembre 2024 à 23h59 EST. Les notes conceptuelles doivent être envoyées par courriel à pare\_mif@landolakes.com, avec l'en-tête Subject : *Appel à EPA APS-PARE-2023-001.*

Les questions relatives à cet APS peuvent être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante : pare\_mif@landolakes.com, avec l'objet suivant : "Question à EPA-PARE-2023-001" : *Question à EPA APS-PARE-2023-001*. PARE examinera et diffusera chaque semaine les réponses aux questions des candidats par l'intermédiaire d'une liste de diffusion.

Si vous souhaitez être ajouté à la liste de diffusion par courriel, veuillez envoyer un courriel à [pare\_mif@landolakes.com](mailto:pare_mif@landolakes.com) avec l'objet suivant : "Ajouter à la liste de diffusion de l'EPA APS-PARE-2023-001" : *Ajouter à la liste de diffusion de l'EPA APS-PARE-2023-001. Les* candidats qui soumettent des questions seront automatiquement ajoutés à la liste de diffusion.

1. **ANNEXES**
   * Annexe A : Conformité environnementale
2. **Pièces jointes**
   * Piece Jointe A : Modèle de note conceptuelle
   * Piece Jointe B : Présentation de référence et considérations sur l'approche MSD

Veuillez aussi vous référer à cette vidéo accessible sur Youtube qui présente l'approche Développement des Systèmes de Marché : <https://www.youtube.com/watch?v=Hx-nIXd0PEY>

**Annexe A : Respect de l'environnement**

**Contexte**

L'activité PARE est conforme au « 22 Code of Federal Regulations (CFR) 216 Environmental Procedures », et aux parties 201.3.11.2.b et 204 du « Automated Directives System (ADS) » de l'USAID, qui stipulent que les impacts environnementaux potentiels des interventions de l'USAID doivent être identifiés et reconnus, et que des mesures de sauvegarde et des plans visant à atténuer les impacts environnementaux potentiels doivent être adoptés, mis en œuvre, contrôlés et signalés, le cas échéant. Dans le cadre de l'activité LAC-IEE-22-160 de PARE, un examen préalable de la gestion des risques climatiques (CRM) a été réalisé conformément à l'ADS 201 afin d'identifier les risques liés au climat pour les interventions prévues en vue de les rendre plus résilientes à la variabilité et au changement climatiques actuels et futurs.

**Risques élevés liés à la production et à la transformation de l’élevage**

* Surpâturage
* Utilisation de terres marginales
* Questions politiques et juridiques
* Puits et forages (évaluation au cas par cas et possibilité d'atténuation)
* Pâturage de saison humide
* Mauvais équilibre des espèces animales
* Habitat endommagé et biodiversité réduite
* Atteinte à la faune et au cheptel domestique et perte de l'habitat de la faune et de la flore
* Abattage d'animaux sauvages par les éleveurs
* Propagation potentielle de la maladie à la faune
* Disparition des races locales de bétail
* Atteinte à la végétation défrichement des forêts et des terres sauvages
* Perte de fertilité des pâturages
* Dommages au sol et à la végétation riveraine
* Introduction d'espèces végétales envahissantes
* Diminution de la qualité de l'eau et contamination de l'approvisionnement par le fumier
* Dégradation de la qualité de l'eau et réduction de l'approvisionnement en eau
* Atteinte à la santé humaine
* Odeur

La liste précédente est illustrative et non exhaustive. L'équipe de PARE examinera toutes les notes conceptuelles pour déterminer les risques environnementaux. Les candidats retenus devront se conformer au plan d'atténuation et de suivi environnemental (EMMP) de PARE afin de définir des mesures d'atténuation pour les activités planifiées présentant un risque modéré et de gérer de manière responsable leur impact potentiel sur l'environnement et le changement climatique mondial.